

3 GEORGE V, A. 1913

lard et son personnel; troisièmement, parce que, au sens de M. Roy, il ne serait ni sage ni praticable d'ouvrir toute grande aux candidats à l'émigration des bureaux aménagés pour d'autres fins et, en outre, situés au deuxième (*on the third floor*).

M. Wiallard ne nie pas qu'il existe un différend entre lui et M. Roy et des froissements entre lui et le gouvernement français; il soutient seulement qu'il a raison contre l'un et l'autre. Il ne prétend pas non plus avoir au Commissariat la place nécessaire; de fait, je suis sûr qu'il aimerait beaucoup mieux avoir des bureaux distincts.

Or, le bail du bureau d'émigration au n° 3, rue de l'Isly expire le 1er avril, et si, d'ici là, vos instructions ne sont pas modifiées, M. Wiallard devra s'y conformer—au grand dommage du Canada, je le crains, car tout séjour, même passager, de M. Wiallard, 17 et 19 Boulevard des Capucines, ne pouvait qu'envenimer les choses.

Sans vouloir, pour le présent, dire qui a raison et qui a tort en cette affaire, et si vous devriez, éventuellement, renoncer à mettre M. Wiallard avec M. Roy, je vous recommanderais fortement de donner instruction à M. Wiallard de faire prolonger son bail de trois et même, s'il le peut, de six mois. Vous auriez ainsi le temps de recevoir mon rapport et d'en étudier les conclusions.

M. Wiallard, autorisé suivant ma recommandation, fit prolonger son bail jusqu'au 1er novembre. Je ne sais quels arrangements il a faits depuis, mais je sais qu'aucune décision que vous preniez au sujet du local ne rétablira l'harmonie entre votre agence et le Commissariat.

Si cela entraînait dans mes attributions, j'exprimerais humblement l'avis que la représentation qui conviendrait le mieux au Canada dans un pays comme la France, où nous pouvons faire un commerce considérable et d'où nous essayons d'établir un courant d'émigration vers notre pays, est celle que nous avons avant l'abolition de l'agence commerciale, mais sous la direction ou tout au moins le contrôle unique du commissaire, lequel serait, bien entendu, seul responsable au gouvernement canadien. Je ne crois pas sortir des limites de mon mandat en disant que la réunion des deux services (Commerce et Emigration) sous une même tête me paraît absolument essentielle, d'abord pour mettre fin à un conflit qui ne peut que nous être préjudiciable aux yeux du gouvernement français, ensuite, et comme conséquence immédiate, pour faire profiter de notre propagande commerciale la cause de l'émigration, privée par elle-même en France de la plupart des moyens d'action qui lui sont permis en Angleterre, et même en Belgique. Une publicité active et intelligente en faveur du Canada ne donnera, à l'heure actuelle, nulle part de meilleurs résultats qu'en France; mais nulle part aussi il importe plus que notre publicité, évitant le ton dythyrambique, déclamatoire et faux de la réclame américaine, présente le Canada sous tous ses aspects, sous tous ses aspects véritables, à la fois. Ce travail ne sera l'œuvre que d'un office central reconnu par l'autorité française et coopérant activement avec tous les éléments de la nation française favorablement disposés envers le Canada. Ce n'est pas là, je le sais, l'opinion de M. Wiallard, et je regrette d'autant plus de différer avec lui qu'il semble personnellement avoir montré plus de conscience dans l'accomplissement de ses fonctions; mais c'est une opinion à la quelle il est impossible de n'en pas venir en interrogeant sur place tous ceux qui s'intéressent aux relations franco-canadiennes.

Comment vous pourriez, dans les circonstances actuelles, réaliser cette entente avec le ministère du Commerce, il ne m'appartient pas de vous l'indiquer. Qu'il me suffise de vous faire observer que l'on pourrait installer au commissariat l'office de publicité des deux services, et dans un autre local—de préférence un rez-de-chaussée sur une rue passante—un musée et un bureau de renseignements pouvant servir également au commerce et à l'émigration.